

**L'EDITORIAL****ALLÉGER LES DIVIDENDES:
UN PAS INDISPENSABLE****EDGAR BLOCH**

Au terme d'un débat marqué par une absence de sérénité et la trouille, le Conseil des Etats a fait marche arrière toute. Au lieu de proposer un allègement des dividendes d'au moins 60% – un taux déjà élevé pour les détenteurs d'au moins 10% du capital dans une société – les sénateurs reculent, se limitant à un très modique 70%. C'est désolant, la peur du référendum promis par les socialistes hantés par les «cadeaux faits aux riches» et les préoccupations électoralistes embrouillent les esprits de la majorité des représentants d'une institution qu'on a vu mieux inspirée et qui trahit ici sa réputation de «chambre de réflexion». On espère que le Conseil national tiendra bon sur le seuil de 50%, mais, connaissant la nature de la cuisine fédérale, de bonnes chances existent pour qu'il opte au final pour le 60%, un ordre de grandeur qui pourrait bien se révéler définitif.

Mardi, le ton employé par certains représentants du PS, mais aussi de partis bourgeois, témoigne bien de leur incompréhension pour les enjeux économiques de l'objet. Car ce sont bien les PME, cotées ou non, qui entrent pleinement dans la cible de cette révision. La double imposition du capital et du dividende les pénalise. Elle contribue à élever le coût du capital et à ralentir leurs investissements. 340.000 sociétés comptant au total plus de 2,4 millions de travailleurs dépendent pourtant de ce type de réforme. Sur le plan de la com-

pétitivité internationale dans l'imposition du capital, la Suisse a glissé dans le dernier tiers des pays de l'OCDE, a admis lors du débat Hannes Germann, président de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats. L'Irlande, la Slovaquie et d'autres nouveaux membres de l'UE connaissent des taux autrement plus attractifs. Sans contre-mesures vigoureuses, les avantages comparatifs acquis au cours des années fondent comme neige au soleil!

Comme l'a relevé lors du débat le ministre des Finances Hans-Rudolf Merz, le domaine de la fiscalité n'a d'autre but que de concourir à faciliter davantage la vie aux entrepreneurs responsables. Sur un plan politique, 14 cantons ont déjà souverainement décidé, souvent par la voie des urnes, de procéder à d'amples allègements des dividendes. Champion helvétique, Glaris est par exemple à 20%.

Quant aux fameuses pertes à court terme cumulées par la Confédération et les cantons, elles s'élèveraient au mieux à 405 millions de francs si le taux de 60% d'allègement était retenu. Cette somme, spectaculaire à première vue, est pourtant insignifiante par rapport au PIB de la Suisse. A plus long terme, il convient surtout de voir que les impulsions favorables à la diminution de la double imposition sont avant tout des facteurs de croissance, propices à de nouvelles recettes bien supérieures et à des créations d'emplois précieux.